



## AVIS AU PUBLIC – COVID-19

### Réouverture des aires de collecte pour déchets verts et des centres de recyclage

Suite aux mesures gouvernementales annoncées en date du 15 avril 2020 par Monsieur le Premier Ministre et sur base de la circulaire n°3821 du vendredi 17 avril 2020 par Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, il est porté à la connaissance des habitants que **les aires de collecte pour déchets verts et les centres de recyclage sont de nouveau accessibles au public et fonctionneront de façon habituelle (d'après le calendrier de déchets actuel) à partir de la semaine du 20 avril 2020.**

Il est à noter que les déplacements au parc de recyclage et aux points de collecte des déchets de verdure sont à limiter au strict minimum. Ainsi, la population est toujours appelée à limiter sa production de déchets et à ne pas produire des déchets autres que ceux résultant de leur vie quotidienne normale.

Il est recommandé de faire respecter la « distanciation sociale » (social distancing), tant à l'intérieur des parcs de recyclage qu'à l'extérieur des parcs de recyclage, c'est-à-dire à veiller à ce qu'une distance interpersonnelle de 2 mètres entre chaque personne présente soit respectée. Le port d'un masque ou de tout autre dispositif permettant de recouvrir le nez et la bouche est obligatoire pour les situations de contact interpersonnel si la distance de sécurité sanitaire de 2 mètres ne peut être garantie. De plus, les visiteurs sont priés de respecter les règles des parcs de recyclage et les consignes du personnel.

Le service supplémentaire concernant la collecte porte-à-porte des déchets verts de tonte est maintenu tous les vendredis jusqu'à nouvel ordre pour les personnes vulnérables et à celles qui sont âgées de plus de 65 ans sous condition qu'elles en fassent la demande avant les jeudis 12:00 par téléphone au numéro Tél.:812668-54 ou 812668-51 (Matin 8.00-12.00).

Le collège échevinal